

[Le moustique tigre - informations](#)

Le **moustique tigre** (*Aedes albopictus*) est implanté et actif en Aveyron depuis l'été 2016. Cet insecte est facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté. C'est un moustique de petite taille, ne dépassant pas 1 cm d'envergure. Dans certaines conditions particulières, il est vecteur de la dengue, du chikungunya, de zika et de la fièvre jaune.



Dès 2006, afin de prévenir et limiter la circulation de ces virus, le ministère de la santé a mis en place un dispositif de lutte contre le risque de dissémination de la dengue et du chikungunya en France métropolitaine. Ce plan national visé par l'arrêté préfectoral du 30 avril 2018 est donc mis en œuvre dans notre département avec un dispositif de surveillance actif du **1er mai au 30 novembre 2018**. Afin de prévenir et limiter la propagation de ces virus, des mesures ont été prises :

- une surveillance entomologique des populations de moustique,
- une surveillance épidémiologique des cas humains,
- des mesures individuelles et démoustication autour des cas suspects ou confirmés afin d'éviter l'apparition de cas autochtones,
- une sensibilisation par l'ARS, le Conseil Départemental de l'Aveyron et les communes auprès des voyageurs et personnes résidant dans les zones où le moustique est actif.

Le Conseil Départemental de l'Aveyron est également en charge des opérations de lutte anti-vectorielle sur le département.

Les bons gestes

En parallèle de ce dispositif, la mobilisation de tous est essentielle. Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples et peu contraignants, peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques et aider à prévenir l'introduction de la dengue, du chikungunya et du zika dans le département.

En particulier, il est très important de supprimer les eaux stagnantes qui permettent la reproduction du moustique, à l'intérieur et surtout autour de son domicile :

- enlever les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable ou les vider très régulièrement (au moins une fois par semaine),
- vider puis retourner les outils de jardin
- changer l'eau des vases plusieurs fois par semaine,
- vérifier le bon écoulement des gouttières,
- couvrir à l'aide d'un filet moustiquaire ou d'un tissu les bidons de récupération d'eau et à l'aide d'une bâche les piscines,

- mettre à l'abri de la pluie ou supprimer les pneus usagés et tout autre objet pouvant se remplir d'eau...

Ces gestes sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques, sources de nuisances et de maladies.

Par ailleurs, les personnes se rendant dans des zones où circulent les virus du chikungunya, de la dengue et du zika, comme actuellement dans les Antilles françaises et la Guyane doivent se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour si elles séjournent dans un département où le moustique est implanté. L'objectif est de prévenir l'introduction et la transmission de ces maladies en métropole. Ainsi, le port de vêtements longs et amples, l'aménagement de l'habitat (moustiquaires aux fenêtres, présence d'une climatisation,...), l'utilisation de produits répulsifs sont recommandés.

Si vous ressentez les symptômes suivants sur place ou au retour de voyage :

- fièvre brutale,
- douleurs musculaires ou articulaires,
- maux de tête, consultez rapidement un médecin en mentionnant votre séjour aux Antilles. Poursuivez les mesures de protection pour éviter de vous faire piquer, et ainsi empêcher la transmission de la maladie à votre entourage.

Vous pensez avoir observé un moustique tigre ? Vous souhaitez le signaler ? Rendez-vous sur le site www.signalement-moustique.fr où un questionnaire vous permettra de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site de l'Agence Régionale de Santé Occitanie : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/le-moustique-tigre-sous-surveillance>